

## Phase 1 : Allocation du coût de service

Présentation à la Régie de l'énergie



Original : 2015.04.13

Gaz Métro - 2, Document 17  
24 pages

### Plan

- Objectifs
- Principes de base de l'allocation des coûts
- Allocation des coûts des conduites principales
- Allocation des dépenses d'exploitation
- Allocation de l'impôt sur le revenu relié au rendement



Régie de l'énergie  
DOSSIER R.3867.1013  
DEPOSEE EN AUDIENCE  
Date 13.04.2015  
Pièces n°: B.0107

## Objectifs

### → Base de la révision tarifaire

- Revoir les méthodes d'allocation des coûts et le calcul de certains facteurs
- Révisions conformes aux recommandations du Dr Overcast et aux analyses de Gaz Métro

### → Utilisation de l'étude d'allocation des coûts comme point de départ à l'établissement des tarifs annuels

- Allocation du coût de service de l'année projetée plutôt que celui de l'année précédente
- Détermination de l'interfinancement produit par les tarifs proposés

## Principes de base de l'allocation des coûts

### → Dans le dossier R-3323-95, la Régie retenait 3 principes importants (D-97-47, p.15)

*« Les principes qui ont guidé la Régie dans ses conclusions sont sensiblement les mêmes que ceux énoncés dans la décision G-429, à savoir :*

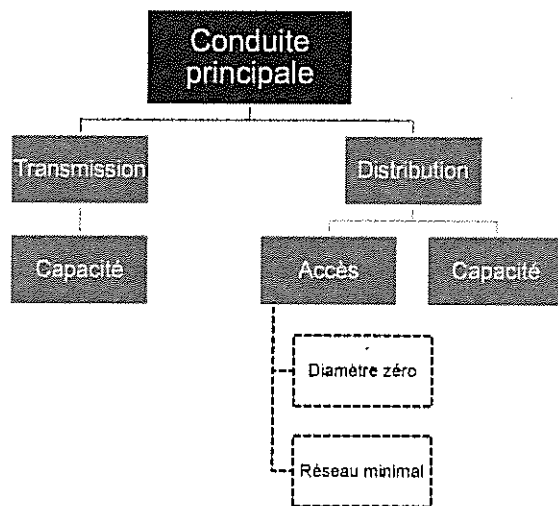
- *la relation causale la plus directe possible entre les coûts et les clients qui les ont engendrés ;*
- *l'absence de service gratuit ;*
- *un partage juste et équitable des économies et des déséconomies »*

### → Ces principes sont encore appropriés aujourd'hui et ont guidé les changements proposés

## Allocation des coûts des conduites principales



## Allocation des coûts des conduites principales



## Allocation des coûts des conduites de distribution

$$\% \text{ accès} = \frac{\text{Coût moyen d'un réseau minimal (\$/m)}}{\text{Coût moyen de l'ensemble du réseau (\$/m)}}$$

- Base de données Ingénierie : image exacte du réseau
  - Longueur de tuyaux par type de matériau et diamètre
  - Aucun coût disponible dans cette base de données
- Utilisation de la base de données comptables pour obtenir des coûts moyens (par matériau et diamètre)
- Combinaison des deux bases de données afin d'obtenir le coût moyen du réseau total et le coût moyen d'un réseau minimal



7

## Allocation des coûts des conduites de distribution

- Épuration des données
  - Actuellement
    - épuration manuelle de la base de données comptables afin de retirer les données extrêmes ou incohérentes
  - Proposition
    - systématisation des règles d'épuration
- Transposition en dollars d'une même année à partir de l'indice de prix de la construction des utilités dans le secteur du gaz naturel (indice Handy-Whitman)

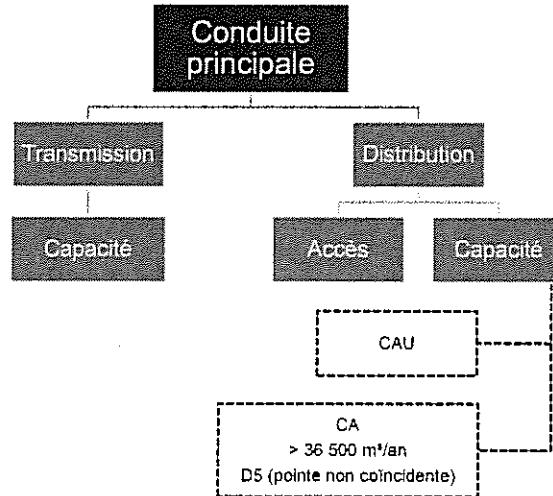


Obtention de coûts moyens représentatifs des coûts réels de pose des conduites principales



8

## Allocation des coûts des conduites principales

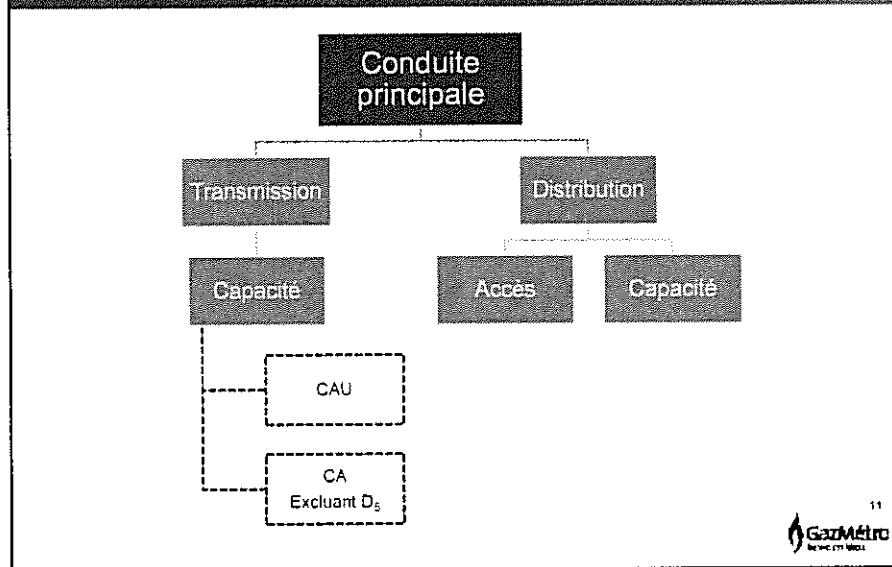


## Allocation des coûts des conduites de distribution

### Composante capacité

- Allocation actuelle sur la base de la capacité attribuée et utilisée (CAU)
  - Aucune capacité n'est attribuée aux clients D<sub>5</sub>
  - L'approche CAU permet d'allouer aux clients D<sub>5</sub> une part des coûts sur la base de leurs volumes consommés
- Les clients au service interruptible sont considérés lors de la conception du réseau de distribution
  - Les coûts relatifs à la capacité devraient être imputés aux clients D<sub>5</sub> sur la base de leur capacité attribuée, comme pour les autres clients
- Proposition : utilisation de la CA en tenant compte de la pointe non coïncidente des clients D<sub>5</sub>

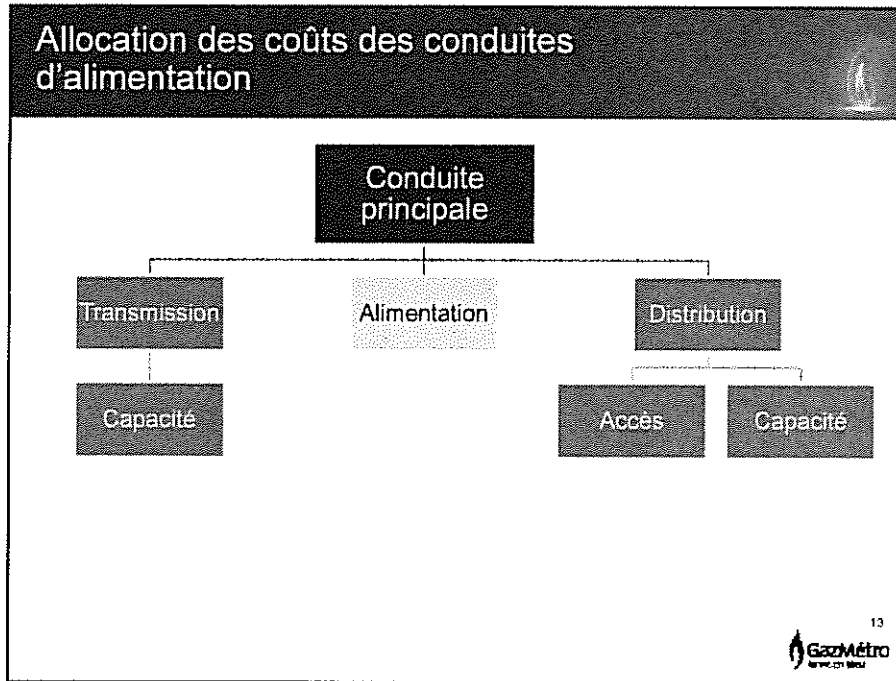
## Allocation des coûts des conduites de transmission



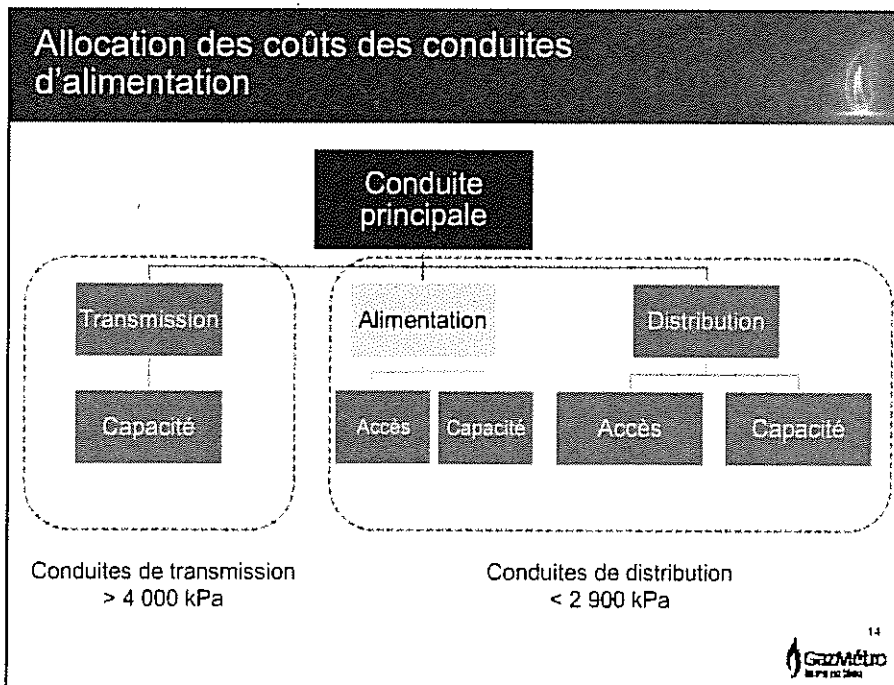
## Allocation des coûts des conduites de transmission

- Les besoins des clients D<sub>5</sub> ne sont pas pris en compte lors de la conception du réseau de transmission
  - Il n'y aurait normalement pas lieu d'allouer des coûts du réseau de transmission à cette clientèle
- Dr Overcast propose d'utiliser le facteur CA (excluant les clients D<sub>5</sub>)
  - Avis appuyé par les autres experts
- Absence de service gratuit : principe établi en 1985 (G-429) reconduit en 1997 (D-97-47)
- Gaz Métro propose de maintenir le facteur CAU
  - Permet d'imputer aux clients D<sub>5</sub> une part de la capacité

## Allocation des coûts des conduites d'alimentation

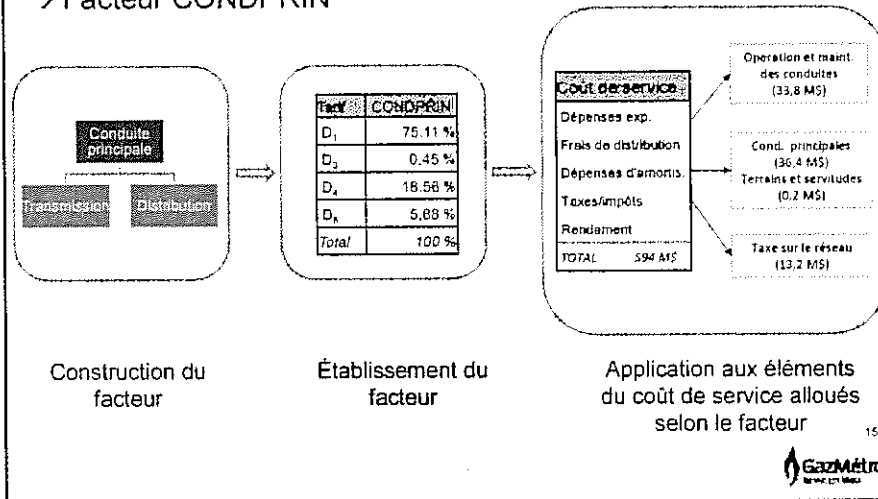


## Allocation des coûts des conduites d'alimentation



## Allocation des coûts des conduites principales

→ Facteur CONDPRIN



## Allocation des coûts des conduites principales - Allocation régionale vs globale

- Jusqu'à la fin des années 90, deux études d'allocation étaient produites
  - Allocations des coûts de la zone Sud et de la zone Nord
  - Adoption d'une grille tarifaire pour chacune des zones
- Depuis la fusion des zones (1999), Gaz Métro ne procède plus à une allocation par zone géographique
  - Une seule allocation pour l'ensemble du territoire
- Un aspect régional est toutefois considéré lors de la construction du facteur CONDPRIN
  - Objectif : reproduire correctement le poids des conduites dans les différentes régions



## Allocation des coûts des conduites principales - Allocation régionale vs globale

- Gaz Métro propose de maintenir une pondération au moment de la préparation des données
  - Évaluation des coûts moyens de conduite par diamètre et matériau à partir de la moyenne pondérée
- Élimine la nécessité de procéder à la détermination des composantes accès et capacité par région
- Ne compromet pas la juste représentation des régions
- Résultats comparables

## Allocation des dépenses d'exploitation

## Allocation des dépenses d'exploitation

- Actuellement, regroupement des coûts selon leur nature
- 50 % des dépenses se retrouvent sous *Dépenses d'administration*
  - Allocation en fonction du facteur EXPLOITD

Regroupement actuel	Facteur	Montant (000 \$)	Montant (%)
<b>Conduites principales</b>	CONDPRIN	25 734	14
<b>Branchements et déviations</b>	FS21	9 828	5
<b>Compteurs et régulateurs</b>	FS22	3 752	2
<b>Service aux clients</b>	FS08	13 400	7
<b>Frais de vente et représentation</b>	FS27	17 524	9
<b>Frais de publicité</b>	FS28	7 283	4
<b>Comptabilité des abonnés</b>			
Contrats, appels et commandes	FS23	5 137	3
Relevés de compteurs	FS24	1 328	1
Facturation des abonnés	FS25	3 985	2
Crédit et recouvrement	FS29	3 983	2
Provisions – mauvaises créances	FS26	996	1
Autres frais	CDA	-	0
<b>Dépenses d'administration</b>	EXPLOITD	92 770	50
<b>Total</b>		185 721	100



## Allocation des dépenses d'exploitation

- Révision des regroupements en tenant compte de la fonction/activité exercée par les unités organisationnelles
  - S'inspire du principe « *activity-based costing system* » : les coûts se rapportant à une même activité auront le même facteur causal
  - Permet d'allouer les salaires de la même façon que les coûts des biens et services qui se rapportent à la même activité
  - En lien avec la façon de faire de plusieurs distributeurs



## Allocation des dépenses d'exploitation

Regroupement proposé	Facteur proposé	Montant (000 \$)	Montant (%)
<b>Opérations et maintenance du réseau</b>			
Approvisionnements gaziers	CA	3 486	2
Ingénierie et planification des travaux	FB08	15 183	8
Opérations/maintenance des compteurs	FS22	9 350	5
Opérations/maintenance des branchements	FS21	6 863	4
Opérations/maintenance des conduites	CONDPRIN	33 976	18
<b>Service à la clientèle</b>			
Crédit et recouvrement	FB08	3 983	2
Mauvaises créances	FS26	10 275	6
Facturation/relève de compteurs	FB08	996	1
<b>Services administratifs et dépenses générales</b>			
Réglementaire, Comptabilité, Affaires publiques	CA/FB08	18 443	10
Services support	EXPLOITD	55 728	30
Trésorerie	BASETARD	3 650	2
<b>Ventes et marketing</b>			
Force de vente	FS27	18 175	10
Publicité	FS28	5 613	3
<b>Total</b>		<b>185 721</b>	<b>100</b>

21

## Allocation de l'impôt sur le revenu relié au rendement

22

## Allocation de l'impôt sur le revenu relié au rendement

- G-429 : Allocation de l'impôt sur le revenu en fonction de la base de tarification (facteur BASETAR)
- R-3173-89 : Allocation de l'impôt sur le revenu en fonction du revenu net (facteur REVNET)
  - Étude d'allocation ne représentait qu'un outil permettant d'établir le niveau d'interfinancement de chaque palier tarifaire
  - Le nouveau facteur permettait d'évaluer les résultats financiers après impôt en fonction du niveau d'interfinancement en vigueur

## Allocation de l'impôt sur le revenu relié au rendement

- Un des objectifs recherchés par les changements apportés à l'étude d'allocation des coûts : utilisation de l'étude comme point de départ à la stratégie tarifaire
- Le résultat de l'étude ne doit pas comporter d'élément tarifaire *a priori*
  - Dans le cas contraire, l'interfinancement amène un biais dans l'étude d'allocation
- Gaz Métro propose d'utiliser le facteur BASETARD
  - Permet d'allouer l'impôt sur le revenu de la même façon que le rendement sur la base de tarification
  - Permet une allocation non biaisée par l'effet de l'interfinancement